



# PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021

## *Compte Rendu des échanges et vote des résolutions*

### Assemblée Générale Ordinaire – 3 décembre 2021 à CREIL

Présents : LEMAIRE Cédric, LETURQUE Line, DUBE Maria, DE CLEENE Agnès, BOISNEAU Fabrice, GIRARD Patricia, KORCHI Khalid, LESAGE Karine, DAUTANCOURT Stéphane, BLOND Emilien, DEROUBAIX Mickaël.

Clubs présents : Creil, Montataire, Beauvais, Nogent sur Oise, Thourotte, Clermont, Lassigny.

Clubs représentés par procuration : Beauvais, Lassigny, Chantilly, Nogent.

Excusés : LE ROUZO Erwan, ARNAUD Elise, Chantilly, Compiègne.

1760 licenciés représentés sur 2809.

Ouverture de l'Assemblée Générale à 18h50.

Accueil du président Cédric Lemaire.

Questions diverses sur le fonctionnement du Comité de l'Oise.

- **Perte de gymnastes en compétition depuis le COVID.**
  - Modulation des équipes 5/4/3 vers 5/5/3 pour favoriser la participation des gyms (en 5/4/3, la 5<sup>e</sup> ne passe qu'à très peu d'agrès).
  - Marche énorme entre les programmes Féd. B et Féd. A.
- **Rencontre Access Gym**
  - Droit d'engagement (3€).
  - Inscription via EngaGym.
  - Le comité départemental participe par la gestion administrative de l'évènement, la remise des diplômes et des bracelets.
- **Jugement**
  - Le recyclage juge est obligatoire (Commission Nationale des Juges) mais un compromis a été de solliciter fortement les juges à participer au moins à une ½ journée de formation qui sera comptée comme recyclage mais non obligatoire. Il a été demandé aux comités d'organiser des journées d'information.
  - Le recyclage est gratuit sur la région.
  - Date du recyclage (26/27 février) tombe en même temps que la compétition de Montataire.
  - Le comité de l'Oise organisera une journée d'information dimanche 12 décembre à Amblainville.
  - Remarque : lors des formations de juge, l'autorisation parentale n'est pas demandée alors qu'elle l'est lors des formations de cadres
- **Rentrée**
  - Beaucoup trop d'informations et/ou sollicitations qui arrivent par mail (Région/Fédé...) en période de rentrée qui est très chargée dans les clubs.
  -

### Lecture et vote des résolutions

1768 licenciés sont représentés soit 63% de l'effectif global, le quorum est atteint.



# PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021

## *Compte Rendu des échanges et vote des résolutions*

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la cinquième résolution.

### Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du 3 décembre 2021, approuve le compte rendu, tel qu'il lui a été présenté.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présentée par la Trésorière et de l'avis des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le bilan. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### Troisième résolution

En application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de 7023 euros du résultat de la saison 2020-2021 de la façon suivante :

- ✓ 7023 euros en report positif

### Quatrième résolution

En application des dispositions règlementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité de l'Oise, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le budget prévisionnel de la saison 2020-2021 présenté par la Trésorière Départementale.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après appel à candidature pour les vérificateurs des comptes décide de pas nommer de vérificateurs aux comptes.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Gymnastique (Article 9-C-1) décide de donner pouvoir au Comité Directeur pour nommer le(s) représentant(s) des licenciés du Comité de l'Oise lors de l'Assemblée Générale Fédérale.

### Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Mot de fin du président régional Michael DEROUBAIX.

Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire à 20h25.

Fabrice BOISNEAU  
Secrétaire